



GAZECHIM
FROID

LE GUIDE PRATIQUE DU **FI-BSD**





FOCUS

SUR LA RÉGLEMENTATION FI-**BSD**

(FICHE D'INTERVENTION-BORDEREAU DE SUIVI DES DÉCHETS)

Les déchets de fluides frigorigènes et leur récupération sont réglementés :

- *Code de l'environnement / classification des déchets* : article R.541-7 → **liste et codification des déchets dangereux**
- *Code de l'environnement / traitement des déchets* : article R.541-45 → **émission d'un bordereau de suivi des déchets dangereux**
- *Code de l'environnement / fluides frigorigènes* : article R.543-75 et suivants → article R.543-82 (**établissement d'une fiche d'intervention**) ; article R.543-83 (**format électronique**) ; article R.543-91 (**obligation de reprise des déchets de fluides**)
- *Arrêté du 22 décembre 2016* modifiant l'arrêté du 29 février 2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés et l'arrêté du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux mentionné à l'article R. 541-45 du code de l'environnement → **fiche d'intervention / bordereau de suivi de déchets dangereux « FI-**BSD**» (cerfa 15497*02)**

La réglementation impose que tout déchet de fluide frigorigène dangereux soit accompagné d'un FI-BSD** ou de son annexe 1. Pour vous aider, GAZECHIM FROID vous donne les renseignements utiles pour remplir ces documents :**

▶ **Cas 1** : Récupération du fluide frigorigène d'une seule installation dans un ou plusieurs emballages (→ **utilisation du Cerfa 15497*02**).

▶ **Cas 2** : Récupération du fluide frigorigène de plusieurs installations dans un seul emballage (→ **utilisation du Cerfa 15497*02 sans la partie BSD + création d'une annexe 1**).



LE FI-BSD

CERFA 15497*02

Le formulaire « FI-BSD » (cerfa 15497*02) est un document unique qui permet de s'acquitter de deux obligations réglementaires :

- L'établissement d'une fiche d'intervention, lorsqu'un opérateur intervient sur un équipement à la demande de son détenteur,
- L'établissement d'un bordereau de suivi des déchets, lorsque des déchets de fluides frigorigènes sont évacués hors de l'équipement et transportés vers un établissement agréé pour les traiter.

Le « FI-BSD » est obligatoire pour les CFC, les HCFC et les HFC (dont les mélanges HFC-HFO).

Il ne concerne pas les HFO. Utiliser dans ce cas le « BSD standard » (cerfa 12571*01).

Le « FI-BSD » peut être complété sous forme papier ou électronique mais un exemplaire original doit suivre physiquement le déchet de fluide frigorigène.

Comment se procurer un FI-BSD ou son annexe 1 ?

- **Sur demande auprès de votre interlocuteur Gazechim Froid.**
- **En téléchargeant un document vierge**
sur www.service-public.fr
ou www.developpement-durable.gouv.fr

Le « FI-BSD » a pour objectif d'assurer la traçabilité des fluides frigorigènes usagés (HCFC, HFC). Il accompagne le déchet jusqu'à son traitement. Il s'inscrit dans une démarche éco-responsable pour le détenteur et l'opérateur (frigoriste).

Le détenteur du déchet est le propriétaire de l'installation.
Le frigoriste, dès lors qu'il récupère le fluide d'une installation frigorifique, doit établir un FI-BSD ou son annexe 1.

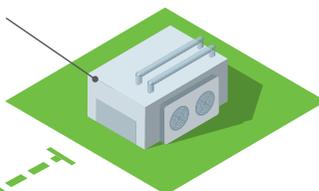


LE PARCOURS DU FI-BSD

CAS DE LA RÉCUPÉRATION D'UN DÉCHET DE FLUIDE DANS UNE INSTALLATION AVEC UN EMBALLAGE

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION / CLIMATISATION (DÉTENTEUR) **2** (voir pages 6 à 8)

L'opérateur (frigoriste)
collecte le déchet et remplit un FI-BSD
(1 FI-BSD = 1 type de fluide)



OPÉRATEUR 1

DÉTENTEUR

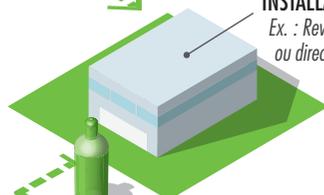
TRANSPORT LE CAS ÉCHÉANT **14**

(si l'opérateur effectue le transport alors ne pas renseigner)



INSTALLATION DE DESTINATION DU DÉCHET **13**

Ex. : Revendeur / Distributeur
ou directement GAZECHIM FROID Mitry Mory



INSTALLATION DE TRAITEMENT DU DÉCHET **16**

GAZECHIM FROID Mitry Mory

Après traitement, l'installation de traitement retourne
le FI-BSD au détenteur (sous un délai de 1 mois).





LE DOCUMENT DE SUIVI FI-BSD

GAZECHIM FROID a mis en place un document de suivi FI-BSD afin d'améliorer la traçabilité du déchet de fluide, en accord avec le code de l'environnement. Le FI-BSD (ou son annexe 1) sera à joindre dans le support plastique de la bouteille de récupération. Il devra accompagner le déchet de fluide tout au long de son parcours.

Utiliser un marqueur indélébile
pour compléter les informations.
Attention à ne pas écrire sur la bouteille.

Code de l'environnement : Art. R543-75 et suivants.
La récupération doit être faite par un opérateur qualifié
pour la manipulation des fluides frigorigènes.

DOCUMENT DE SUIVI (Code de l'environnement)	
ECRIRE AU MARQUEUR SUR L'ETIQUETTE. NE PAS ECRIRE DIRECTEMENT SUR LA BOUTEILLE	Installateur : Coordonnées du frigoriste
	N° attestation de capacité :
Distributeur : Inscrire le nom du distributeur du fluide (le cas échéant)	Chantier / Machine : Coordonnées du chantier
	Date : La date de récupération
Nom du produit :	Poids net (kg) : Poids net en kg

Consultez votre fournisseur pour des informations relatives aux opérations de récupération.

ATTENTION :
il est interdit de mélanger
les fluides frigorigènes
de nature différente



COMMENT REEMPLIR LE FI-BSD

INFORMATIONS GÉNÉRALES

FICHE D'INTERVENTION / BORDEREAU DE SUIVI DE DÉCHETS DANGEREUX pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes effectuées sur un équipement, prévus aux articles R.543-82 et R.541-45 du code de l'environnement		N° 15497*02	Fiche N° 0
1	[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET):	2	[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET):
Attestation de capacité n° :			
3	[3] <u>Équipement concerné</u> :	Identification : Nature du fluide frigorigène : R- _____ Charge Totale : _____ kg Tonnage équivalent CO ₂ (HFC/PPFC) _____ teq CO ₂	Observations:
4	[4] <u>Nature de l'intervention</u> :	<input type="checkbox"/> Assemblage de l'équipement <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité périodique <input type="checkbox"/> Mise en service de l'équipement <input type="checkbox"/> Contrôle d'étanchéité non périodique <input type="checkbox"/> Modification de l'équipement <input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Maintenance de l'équipement <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____	

- 0** N° de fiche : à créer par le Frigoriste (l'opérateur).
- 1** Le Frigoriste (l'opérateur) indique son nom (raison sociale), ses coordonnées complètes et le n° de SIRET de sa société. Il indique également une adresse e-mail pour un retour d'information plus rapide. Renseigner impérativement le numéro d'attestation de capacité de l'entreprise.
- 2** Le Frigoriste (l'opérateur) indique la raison sociale, les coordonnées complètes et le n° de SIRET du détenteur de l'équipement, ainsi que son e-mail pour un retour d'information plus rapide.
- 3** Préciser l'identification de l'équipement, la nature du fluide frigorigène qu'il contient ainsi que sa charge totale en kg indiquée sur la plaque signalétique de l'équipement. Dans le cas d'un HFC, indiquer son tonnage équivalent CO₂ = PRP x charge en kg/1 000 (se référer au règlement F-Gas en vigueur).
- 4** Cocher la case correspondant au motif de l'intervention.



COMMENT REEMPLIR LE FI-BSD

INFORMATIONS TECHNIQUES

Contrôle d'étanchéité		Identification		Contrôle le	
5	Détecteur manuel de fuite			/	/
6	a) Présence d'un système de détection des fuites : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
Fréquence minimale du contrôle périodique					
7	Quantité de fluide frigorigère dans l'équipement	HCFc	<input type="checkbox"/> 2 kg ≤ Q < 30 kg	<input type="checkbox"/> 30 kg ≤ Q < 300 kg	<input type="checkbox"/> Q ≥ 300 kg
		HFC/PFC	<input type="checkbox"/> 5 t ≤ teqCO ₂ < 50 t	<input type="checkbox"/> 50 t ≤ teqCO ₂ < 500 t	<input type="checkbox"/> teqCO ₂ ≥ 500 t
8	Équip. HCFc et équip. HFC sans système de détection des fuites		<input type="checkbox"/> 12 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois	<input type="checkbox"/> 3 mois
9	Équipements HFC avec système de détection des fuites		<input type="checkbox"/> 24 mois	<input type="checkbox"/> 12 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
10	[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité	N° Localisation de la fuite			Réparation de la fuite
		1			<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
		2			<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
		3			<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
11 Manipulation du fluide frigorigère					
Quantité chargée totale (A+B+C) :		kg	Quantité de fluide récupérée totale (D+E) :		kg
A - Dont fluide vierge :		kg	D - Dont fluide destiné au traitement		kg
B - Dont fluide recyclé (incl. fluide récupéré et réintroduit) :		kg	E - Dont fluide conservé pour réutilisation (incl. réintroduction) :		kg
C - Dont fluide régénéré :		kg	Identifiant du contenant :		
Code Déchets : 14 06 01* - chlorofluorocarbones, HCFC, HFC - Fluides frigorigères fluorés					

5 à 10 Renseigner les différents champs du contrôle d'étanchéité et de manipulation du fluide frigorigère.

11 Identifiant du contenant : mettre le numéro du ou des emballages.



COMMENT REMPLIR LE FI-BSD

INFORMATIONS RELATIVES AU SUIVI DES DÉCHETS

Code Déchets : 14 06 01* - chlorofluorocarbones, HCFC, HFC - Fluides frigorigènes fluorés			
12 Dénomination ADR/RID : <input type="checkbox"/> UN 1078, Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E) <input type="checkbox"/> Autre cas :			
13 [13] Installation de destination du déchet (Nom, SIRET et adresse)		14 [14] Transporteur du déchet - si différent de l'opérateur (Nom, SIREN et adresse)	
15 Observations :		16 [16] Installation de traitement (nom et adresse)	
17 [17] N° de bordereau de collecte de petites quantités :		16 Code R/D :	
18 [18] N° de bordereau de transformation traitement :		16 Quantité réceptionnée :	

- 12 Code UN 1078 valable pour l'ensemble des fluides fluorés classe A1 (non inflammables).
Autre cas : code UN 3252 pour les fluides fluorés classe A2 (légèrement inflammables), comme le R32.
- 13 Vous rendez le produit directement chez GAZECHIM FROID : indiquer nos coordonnées.
Vous rendez le produit chez un revendeur ou distributeur : indiquer ses coordonnées.
- 14 Indiquer les coordonnées du transporteur qui amène le déchet à l'installation de destination (cadre 13). Ne pas remplir si vous transportez vous-même le produit.
- 16 Ne pas remplir (cadre complété par GAZECHIM FROID).
- 17 À ne renseigner qu'en cas de collecte de petites quantités (cf. annexe 1, page ci-contre). Dans ce cas précis, les cadres 12 à 16 ne sont pas à remplir.
- 18 Ne pas remplir.

DATE ET SIGNATURE :

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.			
	Opérateur	Détenteur	Installation de traitement
Nom du Signataire :			
Qualité du Signataire :			
Date + Visa			

Pour l'opérateur et le détenteur, indiquer la date d'intervention sur l'équipement.

La partie concernant l'installation de traitement sera complétée ultérieurement par GAZECHIM FROID.



COMMENT REMPLIR L'ANNEXE 1 FI-BSD

CAS DU REVENEUR/DISTRIBUTEUR (PEUT ÊTRE L'OPÉRATEUR FRIGORISTE)

8 - À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION SI ELLE EST INSTALLATION D'ENTREPOSAGE PROVISOIRE OU DE RECONDITIONNEMENT (hors traitement)-	
8 Réception dans l'installation d'entreposage ou de reconditionnement N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Quantité présentée : <input type="checkbox"/> réelle <input type="checkbox"/> estimée kilogramme(s) Date : / / Signature et cachet :	9 Installation de traitement prévue N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] 9 NOM : Adresse : Tél : Fax : Mél : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : Cadre 9 rempli par : <input type="checkbox"/> Collecteur (cf cadre 1) <input type="checkbox"/> Installation d'entreposage ou de reconditionnement (cf cadre 8)

		Articles R. 541-45 et R. 543-82 du code de l'environnement Arrêté du 29 février 2016
Annexe 1 du formulaire CERFA n° 15497*02		
10	10. Conditionnement: <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) _____	Nombre de colis :
à remplir en cas de reconditionnement uniquement		
11	11. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input type="checkbox"/> estimée kilogramme(s) (à remplir en cas de reconditionnement uniquement)	
12. Collecteur-transporteur après entreposage ou reconditionnement		
N° SIREN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Tél. : 12 Fax : Mél :	Récépissé n° : Limite de validité : Mode de transport : Date de la prise en charge : / / Signature :	Département :
13. Déclaration de l'exploitant du site d'entreposage ou de reconditionnement : Je soussigné certifie que les renseignements portés ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.		
NOM : 13	Date : / /	Signature et cachet :

- 8** À remplir par le revendeur/distributeur le cas échéant, si celui-ci est indiqué en cadre 2.
- 9** Indiquer les coordonnées de GAZECHIM FROID. Cocher la case "Installation d'entreposage".
- 10** Ne pas remplir.
- 11** Ne pas remplir.
- 12** Indiquer les coordonnées du transporteur lors de la réexpédition du déchet vers l'installation de traitement.
- 13** Nom du signataire, date et signature.



COMMENT REMPLIR L'ANNEXE 1 FI-BSD

CAS DU REVENDEUR/DISTRIBUTEUR (PEUT ÊTRE L'OPÉRATEUR FRIGORISTE)

- LISTE DES DETENEURS AUPRES DESQUELS LES PETITES QUANTITES ONT ETE COLLECTEES -

14	14. Expéditeur n° :	
	N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse :	Quantité kilogramme(s) Date de remise : / / Signature / cachet de l'expéditeur :
	Expéditeur n° :	
	N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse :	Quantité kilogramme(s) Date de remise : / / Signature / cachet de l'expéditeur :
	Expéditeur n° :	
	N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse :	Quantité kilogramme(s) Date de remise : / / Signature / cachet de l'expéditeur :
Expéditeur n° :		
N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse :	Quantité kilogramme(s) Date de remise : / / Signature / cachet de l'expéditeur :	
Expéditeur n° :		
N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse :	Quantité kilogramme(s) Date de remise : / / Signature / cachet de l'expéditeur :	

14 Le collecteur de petites quantités indique les coordonnées de tous les détenteurs (expéditeurs), ainsi que la quantité récupérée, avec date de remise, signature et cachet de l'expéditeur.

Cette liste est à remplir au fur et à mesure de la collecte. Dans le cas d'une collecte multiple chez le même détenteur, indiquez la quantité totale collectée. N'oubliez pas de reporter la somme de l'ensemble des quantités collectées dans le cadre 4.

S'il y a plus de 5 expéditeurs, ajoutez une page 2 en utilisant le même numéro que celui indiqué sur la première page de l'annexe 1.



QUIZ FI-BSD

CE QU'IL FAUT RETENIR

Il est possible de mélanger des fluides différents dans une même bouteille de récupération.

✗ Faux ! La réglementation interdit de mélanger des fluides de nature différente. Gazechim conseille vivement de toujours respecter cette règle.

Il est autorisé de collecter plusieurs charges dans une seule bouteille.

✓ Vrai ! À l'aide de l'annexe 1 dûment remplie, il est possible de collecter plusieurs chantiers d'un même fluide.

On peut remettre une bouteille non accompagnée d'un FI-BSD ou de son annexe 1.

✗ Faux ! La réglementation rend obligatoire l'établissement d'un FI-BSD ou de son annexe 1.

Je dois conserver une copie du FI-BSD.

✓ Vrai ! Je dois conserver une copie du FI-BSD durant 3 ans pour les transporteurs et 5 ans dans les autres cas (article R541-45 du code de l'environnement).

Il est autorisé d'établir un FI-BSD après le retour du fluide.

✗ Faux ! Le FI-BSD ou son annexe 1 doit suivre le déchet de fluide de la collecte jusqu'au traitement.



 **GAZECHIM
FROID**

www.gazechim-froid.fr

2, boulevard Duguesclin
34500 BÉZIERS – FRANCE

Tél. : 04 67 49 55 00

Fax : 04 67 11 19 70

froid@gazechim.fr

RÉSEAU COMMERCIAL

NORD / EST
Tél. : 04 67 11 19 73

ÎLE-DE-FRANCE / CENTRE
Tél. : 04 67 11 19 77

OUEST
Tél. : 01 60 21 47 34

RHÔNE-ALPES
Tél. : 04 67 11 19 74

SUD-EST
Tél. : 04 67 11 19 72

SUD-OUEST
Tél. : 04 67 11 19 76